



ASSOCIATION TRANS EUROPE TGV RHIN-RHÔNE-MEDITERRANEE

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013 à BELFORT

L'ASSOCIATION A ADOPTE LA RESOLUTION SUIVANTE

L'Association rappelle :

1. Que la deuxième phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône est un projet en cours de réalisation qui n'avait pas vocation à être examiné par la Commission Mobilité 21. La recommandation de cette Commission de reporter sa réalisation après 2030 n'a pas pris en compte le fait que le projet est prêt à être achevé, le foncier étant entièrement acquis, et les études et procédures administratives réalisées dans leur quasi-totalité. Sur le plan du financement, un protocole d'intention de financement avait été signé entre les collectivités, l'Etat et RFF en 2012 et plus de 80 millions d'euros ont été déjà dépensés pour le projet ;

2. Que l'achèvement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône est un projet hautement stratégique pour l'Europe, qui le place au cœur du nouveau Réseau Transeuropéen de Transport comme un maillon clé du corridor Mer du Nord – Méditerranée. A ce titre le projet d'achèvement de la branche Est pourrait bénéficier d'un soutien conséquent de la part de la Commission européenne dans le cadre du programme « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe », doté de 26,3Mds d'euros pour la période 2014-2020 pour des projets contribuant à la construction du réseau de cœur du RTE-T.

L'Association demande :

1. Que soient engagées dès maintenant des études sur l'optimisation du coût de la deuxième phase de la branche Est. A ce titre, le gouvernement doit donner mission à Réseau Ferré de France de travailler avec les collectivités territoriales pour revoir tous les composants du projet afin de chercher des économies et de réduire le coût de réalisation de l'infrastructure ;

2. Qu'un schéma de fonctionnalités identifiant les pistes d'optimisation de la LGV Rhin-Rhône pour les trajets Nord-Sud soit élaboré. Ce schéma doit mettre en évidence les opportunités d'optimisation de l'exploitation de la LGV Rhin-Rhône dans ses conditions actuelles, ainsi que les aménagements et investissements qui permettraient d'améliorer ses fonctionnalités à court terme.

3. Que la SNCF respecte ses engagements auprès des collectivités territoriales de maintenir et améliorer les dessertes du TGV Rhin-Rhône, conformément au dossier d'approbation ministérielle. Les collectivités expriment leur déception quant au manquement de la SNCF par rapport aux engagements pour les dessertes de la première phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, notamment en ce qui concerne les origines-destinations et les horaires proposés. Les collectivités rappellent l'importance de leur investissement dans la LGV Rhin-Rhône et demandent que soit respecté l'engagement d'une montée en charge des services du TGV Rhin-Rhône bénéficiant à l'ensemble des territoires.

4. Que les projets susceptibles d'améliorer la fonctionnalité de la LGV Rhin-Rhône et notamment sa connexion avec la LGV Sud-Est soient engagés le plus rapidement possible dans l'attente de la réalisation des branches Ouest et Sud.
L'Association note son soutien aux projets en cours ou en phase de planification sur le réseau ferroviaire entre la Bourgogne et la Franche-Comté d'une part et la région lyonnaise d'autre part qui pourraient contribuer à cet objectif.